

Conseil Parisien de la Jeunesse

Avis sur le Plan Climat Air Énergie

Février 2018

Le CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE, conformément aux deux saisines que lui a adressées la Maire de Paris le 25 janvier 2017 et le 12 décembre 2017.

- Suite à une rencontre avec Célia BLAUDEL, adjointe à la Maire de Paris en charge des questions relatives à l'environnement, au développement durable, à l'eau, à la politique des canaux et au « Plan climat énergie territorial », organisée dans le cadre de la phase de concertation sur la révision du Plan Climat Air Énergie, le mercredi 8 mars 2017 ;
- Suite à une rencontre avec l'Agence d'Écologie Urbaine de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement de la Ville de Paris le jeudi 16 mars 2017 ;
- Suite à la formulation de recommandations par la promotion précédente du Conseil Parisien de la Jeunesse le 23 mars 2017 ;
- Suite à une rencontre avec le cabinet de Célia BLAUDEL, organisée dans le cadre de la préparation du projet de délibération du nouveau Plan Climat Air Énergie, le jeudi 12 octobre 2017 ;
- Suite à deux ateliers d'écriture organisés par la Direction de la Jeunesse et des Sports les jeudi 25 janvier et mardi 6 février 2018 ;

Le Conseil Parisien de la Jeunesse est d'avis que :

Le projet de Plan Climat Air Énergie présenté par l'exécutif parisien propose des objectifs ambitieux. Le Conseil Parisien de la Jeunesse **adhère à la vision globale formulée par le Plan** : lutter contre le réchauffement climatique est une problématique sur laquelle il convient de mobiliser l'ensemble des acteurs de la société.

Ainsi, le Plan prend la mesure de l'ampleur des chantiers à poursuivre ou bien à mettre en œuvre, ainsi que l'impératif de les mener collectivement. Le chapitre sur les actions de **plaidoyer** est à cet égard particulièrement important. Les membres du Conseil Parisien de la Jeunesse attendent de la Ville de Paris qu'elle **mette en œuvre tous les efforts nécessaires pour convaincre les autres acteurs institutionnels et privés d'adhérer à ce projet**, en particulier lorsqu'il s'agit pour la municipalité de plaider auprès de l'État le transfert de compétences en matière d'urbanisme.

Les axes stratégiques détaillés dans le Plan recouvrent les différents secteurs socio-économiques sur lesquels la transition écologique doit être opérée, **à l'échelle parisienne mais également métropolitaine**. Le Conseil Parisien de la Jeunesse estime, en effet, que le périmètre d'action doit être le plus large possible et a noté qu'un grand nombre de propositions invitent à accélérer la construction de la métropole dans le sens d'une plus grande solidarité territoriale. Enfin, si une réflexion était menée par la Ville de Paris sur **l'avenir du boulevard périphérique** dans les années à venir, **le Conseil Parisien de la Jeunesse souhaiterait y être associé** comme prévu par la lettre de saisine adressée par la Maire de Paris le 2 décembre 2015.

Concernant le thème de **l'énergie**, les objectifs complémentaires de transition énergétique et de réduction de la consommation vont dans le sens d'un besoin urgent d'aller vers des modèles plus durables. Le Conseil Parisien de la Jeunesse tient à valoriser les mesures du Plan permettant de **diversifier les modes de production** mais aussi de **maîtriser la consommation** et notamment :

- **Soutenir les activités d'autoproduction d'énergie**, par exemple à travers les coopératives citoyennes qui démontrent au quotidien leur capacité à s'organiser collectivement sans passer par les modèles traditionnels de distribution.
- **Apporter une aide supplémentaire au Chèque Énergie** délivré aux ménages les plus précaires. Selon le Conseil Parisien de la Jeunesse, cette aide pourrait être généralisée à d'autres catégories de la population en situation de précarité (séniors, étudiants, etc.) et proportionnée au type de fournisseur d'électricité choisi. Il s'agirait de permettre aux personnes de souscrire à une offre d'électricité verte sans qu'elles aient à subir des tarifs aujourd'hui plus importants que ceux des offres d'électricité traditionnelles.

- **Développer les systèmes intelligents dans les lieux publics**, par exemple avec des systèmes d'éclairage qui s'activent quand ils détectent la présence de quelqu'un ou qui permettent de varier l'intensification lumineuse selon les horaires. La maîtrise de la consommation énergétique doit aller de pair avec l'interdiction de pratiques que l'on peut questionner aujourd'hui comme l'éclairage des vitrines des commerces toute la nuit ou le chauffage des terrasses ouvertes. Le Conseil Parisien de la Jeunesse propose de développer un « **Plan Lumière** » qui consisterait en un levier essentiel dans la réduction de la consommation d'énergie.
- **Soutenir la recherche visant à développer de nouvelles sources d'énergies renouvelables**, notamment la recherche en biologie sur les micro-algues, sur la transformation de déchets organiques (par exemple les matériaux alternatifs au bois de chauffage comme le marc de café, la méthanisation des déjections humaines, etc.), ou encore sur la faisabilité et la pertinence du développement d'hydroliennes dans la Seine.

En matière de **mobilité**, le Conseil Parisien de la Jeunesse tient à exprimer **quelques réserves concernant la faisabilité d'une dédieselisation totale du parc automobile à horizon 2024**. Il est néanmoins **favorable à la poursuite de cet objectif**. Il paraît alors primordial d'accélérer la mise en œuvre des mesures permettant de :

- **Renforcer le soutien aux initiatives facilitant les modes de déplacement partagés**, notamment pour les trajets courts et les mobilités pendulaires. La proposition de réserver des voies aux véhicules partagés sur les voies rapides pourrait être expérimentée dès à présent. L'idée d'instaurer un péage inversé ou positif, où les automobilistes qui ne prennent pas leurs voitures bénéficient d'une gratification, pourrait être étudiée.
- **Valoriser les aides incitant au remplacement des véhicules polluants** pour les professionnels et les particuliers. Cette valorisation pourrait passer par la mise en place d'un guichet unique ou bien la mise à disposition d'un simulateur sur le même modèle que celui des prestations sociales.
- **Poursuivre les efforts en matière d'offres alternatives à la voiture** en proposant des **espaces publics davantage pacifiés et propices aux mobilités douces**, en améliorant par exemple la visibilité et la sécurité des pistes cyclables. Cette dimension pourrait par ailleurs être mieux valorisée dans le Plan. Les offres alternatives à la voiture doivent également passer par le **soutien au développement de transports en commun**, notamment en réinvestissant dans un projet de transport collectif fluvial qui s'intégrerait au Pass Navigo et en proposant un ticket de transport qui permette de faire une correspondance métro/bus. Enfin, le plan pourrait aller encore plus loin en proposant une étude sur la gratuité des transports en communs parisiens comme cela a été mis en œuvre dans d'autres communes françaises.

Les sections du Plan concernant les **bâtiments**, et plus particulièrement **l'éco-rénovation**, et **l'urbanisme**, comportent des pistes intéressantes selon le Conseil Parisien de la Jeunesse qui est **sensible aux propos du Plan sur la solidarité entre les quartiers et la précarité énergétique**. Il tient ainsi à valoriser les solutions proposant de :

- **Renforcer les actions d'isolation des bâtiments** par l'accompagnement des acteurs privés et des individus. L'action de l'administration parisienne pour rénover son propre parc immobilier peut-être saluée.
- **Poursuivre la recherche sur les matériaux** adaptés aux différents types de bâtiments présents à Paris, tenant compte notamment de la complexité pour rénover le bâti ancien (par exemple les façades haussmanniennes).
- **Poursuivre les actions de végétalisation** (verticale, Plan Arbre, etc.) engagées par la Ville qui ont pour avantage de rendre visibles les transformations de l'espace public. La végétalisation pourrait être utilisée comme un moyen d'améliorer le cadre de vie de certains quartiers qui ne sont pas assez attractifs aujourd'hui, mais aussi de mieux lutter contre les îlots de chaleur et contre l'imperméabilisation des sols.
- **Développer la nature en ville sous toutes ses formes**, notamment grâce au Plan Biodiversité de la Ville de Paris qui fait également une place à la faune. Cela permettrait de développer certaines activités comme le pâturage en milieu urbain, à l'instar de la ville d'Aubervilliers.
- **Fournir à la Ville de Paris les outils juridiques** nécessaires à la mise en application des dispositions relatives aux performances énergétiques et environnementales du Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui manque aujourd'hui de contrôle et de moyens de sanctions.

Enfin, les sections relatives à **l'alimentation** et à la **gestion des déchets** rejoignent des propositions émises par le Conseil Parisien de la Jeunesse dans ses travaux précédents sur la propreté et le tri à Paris. Elles mettent particulièrement en avant l'importance de **responsabiliser les Parisiens** en agissant sur leurs **comportements** et leurs **modes de consommation** tels que :

- **Sensibiliser au réemploi et au recyclage** en développant par exemple le nombre de recycleries sur le territoire.
- **Développer le nombre de halles alimentaires** dans les arrondissements. Ces lieux devraient valoriser le plus possible les producteurs bio et/ou ceux vendant en circuits courts.
- **Produire en ville**, en développant des filières agricoles et permacoles urbaines en hauteur ou souterraines.
- **Multiplier les actions de sensibilisation** au bio et aux régimes moins carnés, en ciblant particulièrement les enfants et les jeunes. Cette piste, déjà testée dans les établissements scolaires, est un levier efficace qui doit être intensifié.

Le Conseil Parisien de la Jeunesse est également **favorable à la stratégie de résilience et d'adaptation aux changements climatiques** présentée dans le projet. Il retient particulièrement les mesures de lutte contre les épisodes caniculaires et contre la pollution de l'air dans l'espace public mais aussi dans les transports en commun. Des expérimentations de filtration de l'air pourraient être engagées dès à présent.

La Ville de Paris propose dans son projet une **gouvernance transparente et la plus ouverte possible**. Elle propose également de mettre en place plusieurs outils de suivi permettant à chacun de s'informer et de visualiser les avancées dans la mise en œuvre des différents axes du plan. Cette possibilité de suivi, et la **possibilité pour le Conseil Parisien de la Jeunesse d'être associé à ce suivi à travers un « conseil citoyen digital »**, est particulièrement appréciée par les membres. Ils souhaiteraient également pouvoir être représentés par quelques un de leurs membres au sein des différents comités (techniques, d'évaluation, etc.) qui seront créés.

Les membres du Conseil Parisien de la Jeunesse **apprécient également la proposition de créer une fonction d' « Ambassadeur du Climat »** à laquelle ils seraient associés. Néanmoins, cette fonction doit rester volontaire et mériterait d'être mieux définie.

En conclusion, le cadre général offert par le projet de Plan Climat Air Énergie correspond aux attentes du Conseil Parisien de la Jeunesse qui souhaite voir la mise en œuvre rapide de certaines mesures particulièrement en matière d'énergie et de mobilités.